

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2024-2025

Diplôme: Master
Domaine: Arts, lettres, Langues
Mention: Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales
Spécialité: Etudes Romanes
Finalité: Recherche
Option: Portugais

S Semestre
UE Unité d'Enseignement (constitutif du Semestre)
EC Elément Constitutif de l'UE

ELEMENT	M1PR02		MASTER 1			
	ENSEIGNEMENT		MODALITE D'EVALUATION			
	CODE	INTITULE	SESSION 1		SESSION 2	
			CONTRÔLE CONTINU INTEGRAL (CCI)			
S1	1SMR002	SEMESTRE 1	MOYENNE DU SEMESTRE (égale à la moyenne des UE du Semestre) SUR 20 = UE1 (coeff. 12) + UE2 (coeff. 8) + UE3 (coeff. 4) + UE4 (coeff. 6) / 30			
UE1	MU1PR1PF	UE 1 : ENSEIGNEMENTS DISCIPLINAIRES	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 4) + EC2 (coeff. 4) + EC3 (coeff. 4) / 12			
EC1	M1PRF121	Littérature et civilisation du Portugal	Présentation orale	+ dans un des 3 EC, au choix:	/	
EC2	M1PRF221	Littérature et civilisation du Brésil	Présentation orale	1 écrit (±15000 signes) en portugais,	/	
EC3	M1PRF321	Littérature et civilisation de l'Afrique lusophone	Présentation orale	valant pour 50% de la note de l'EC	/	
UE2	MU2PR1PF	UE 2 : LANGUE	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 4) + EC2 (coeff. 4) / 8			
EC1	M1PRF421	Thème	Ecrits	/		
EC2	M1PRF521	Linguistique	Ecrits	/		
UE3	MU3PR1PF	UE 3 : ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE (1 EC au choix)	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 4) / 4 ou EC2 (coeff. 4) / 4			
EC1	M1PRF621	Recherche - Atelier recherche	Ecrits et/ou oral	/		
EC2	M1PRF721	Enseignement - composition sur dossier	Ecrits	/		
UE4	MU4PR1PF	UE 4 : ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 3) + EC2 (coeff. 3) / 6			
EC1	M1PR1TIC	Documentation découverte	Voir MCC du SIAL	/		
EC2	MK1PRLV2	LV2	Voir MCC du SIAL	/		
S2	2SMR002	SEMESTRE 2	MOYENNE DU SEMESTRE (égale à la moyenne des UE du Semestre) SUR 20 = UE1 (coeff. 10) + UE2 (coeff. 3) + UE3 (coeff. 3) + UE4 (coeff. 14) / 30			
UE1	MU1PR2PF	UE 1 : ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 4) + EC2 (coeff. 3) + EC3 (coeff. 3) / 10			
EC1	M2PRF121	Théories littéraires	Prés. orale (50%) + écrit ±15 000 signes, en portugais (50%)	/		
EC2	M2PRF221	Littérature et civilisation du Portugal	Présentation orale	/		
EC3	M2PRF321	Littérature et civilisation du Brésil	Présentation orale	/		
UE2	MU2PR2PF	UE 2 : LANGUE	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 3) / 3			
EC1	M2PRF421	Version	Ecrits	/		
UE3	MU3PR2PF	UE 3 : ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE (1 EC au choix)	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 3) / 3 ou EC2 (coeff. 3) / 3			
EC1	M2PRF621	Recherche - Atelier recherche	Ecrits et/ou oral	/		
EC2	M2PRF721	Enseignement - composition sur dossier	Ecrits	/		
UE4	MU3PR2PF	UE 4 : MÉMOIRE*	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 14) / 14			
EC1	M2EIPMEM	Mémoire	(en session 1 ou 2) Mémoire ±90 000 signes, en Portugais (60%) + soutenance en Français (40%)			

*** MÉMOIRE ET SOUTENANCE**

Règles de progression : M1

La soutenance du mémoire n'est rendue possible qu'après autorisation du directeur ou de la directrice de recherche, seul(e) apte à juger de la recevabilité du travail remis par l'étudiant(e).
 La soutenance du mémoire de première année est obligatoire pour l'inscription en deuxième année et la soutenance du mémoire de seconde année est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Master.

Soutenance

La soutenance effective du mémoire en M1 est obligatoire.
 En M1, elle se déroule en présence au moins du directeur ou de la directrice de recherche.

Choix du sujet

Lorsque le directeur ou la directrice de de recherche est un(e) enseignant(e) de rang B, il est fortement recommandé que le sujet proposé soit porté à la connaissance de la professeure ou du professeur responsable de l'aire disciplinaire concernée avant sa validation définitive.

Quand et comment faut-il rendre son travail ?

L'attention des étudiant(e)s est attirée sur le fait que la décision de conduire le mémoire à la soutenance n'appartient pas à l'étudiant(e), mais au directeur ou à la directrice de de recherche. À cet effet, il est indispensable que l'étudiant(e) avance dans la rédaction du mémoire en rendant compte régulièrement à son directeur ou à sa directrice du travail effectué et des difficultés rencontrées. Ce n'est pas quelques jours avant la soutenance qu'il faut faire part de problèmes qui n'auraient pas été discutés en cours d'année avec le directeur ou la directrice de recherche. Il est souhaitable, à la fin du premier semestre, d'avoir mis au point un plan prévisionnel détaillé du mémoire, l'amorce d'un corpus et des éléments de bibliographie. À la fin du second semestre, chaque étudiant(e) doit rendre le mémoire rédigé et présenté selon les normes attendues.

Note de cadrage
Assiduité

Pour être considéré(e) comme assidu(e), l'étudiant(e) doit être présent(e) à tous les cours (cours magistraux et travaux dirigés), ainsi qu'à toutes les épreuves organisées pour le contrôle des connaissances (CCI, CM ou CT), à l'écrit ou à l'oral.

Justificatifs d'absence acceptés lors d'une absence à un DST (CCI) :

En plus des certificats médicaux et administratifs qui sont acceptés de droit, sont susceptibles d'être acceptés comme justificatifs d'une absence non médicale ou non administrative, les justificatifs suivants :
 Un certificat de décès ou de maladie grave d'un proche / Un certificat de mariage ou de naissance / Une convocation d'un organisme officiel ou tout autre document équivalent / Une convocation pour l'examen du code ou du permis de conduire / Une attestation datée par la RATP, SNCF, etc. d'un retard dans les transports (incident, grève, ...).
 Dans tous les cas, la pièce justifiant l'absence doit être présentée auprès de l'enseignant(e) et du secrétariat pédagogique concerné, dans un délai de rigueur de 4 jours ouvrés. Il est possible dans un premier temps de l'envoyer par mail, mais la présentation de l'original à l'enseignant(e) et au secrétariat pédagogique dans les meilleurs délais est tout aussi impérative.

Absences injustifiées aux TD

En cas de trois absences non justifiées aux TD d'une EC, la moyenne à l'EC sera divisée par 2. À cet effet, un contrôle des présences sera effectué à chaque séance de TD (appel, émargement).